



## FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION

1ère demande

Renouvellement

Dossier à compléter, accompagné des pièces à fournir à l'adresse suivante :

✉ [ticasenenene@gmail.com](mailto:ticasenenene@gmail.com)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ !**

Date de la demande : .....

Date d'entrée souhaitée : .....

### Enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Sexe Masculin

Sexe féminin

ou

Date d'accouchement présumée : .....

### Type de besoin d'accueil :

Accueil régulier

avec un :

-  Temps plein (5 jours par semaine)

-  Temps partiel (1 à 4 jours par semaine)

Durée souhaitée du contrat d'accueil : .....

Accueil occasionnel / périscolaire

Pas de jour contractualisé, planning d'accueil réalisé selon vos besoins et les places de la structure.

### Jours et horaires d'accueil souhaités :

Lundi

De.....à.....

Mardi

De.....à.....

Mercredi

De.....à.....

Jeudi

De.....à.....

Vendredi

De.....à.....

Toute modification des jours ou d'horaires d'accueil à la micro-crèche ci-dessus, ou d'un report de la date d'entrée devra être communiqué à la direction par écrit.

Cette modification devra à nouveau passer par liste d'attente et par la commission d'attributions des places.

Mère ou tutrice :

Père ou tuteur :



Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
Adresse mail : .....	Adresse mail : .....
<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Formation
<input type="checkbox"/> En situation de handicap	<input type="checkbox"/> En situation de handicap
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Parcours d'insertion	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Parcours d'insertion

Nom de l'allocataire CAF ..... Numéro d'allocataires CAF .....

Votre enfant bénéficie-t-il de l'allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ?

Oui  Non

**Régime allocataire :**

Régime général  Régime MSA  Régime fonction publique  Autres

**Votre mode d'accueil actuel :**

Accueil collectif  Assistante maternelle  Famille

Commentaires particuliers :

A .....

Le .....

Signature des parents ou représentants légaux :

**TI CASE NENENE**

Siège social : 7 Rue Henri Cornu - Immeuble Rodrigues 2 - Technopole 97490 Sainte-Clotilde

[ticasenenene@gmail.com](mailto:ticasenenene@gmail.com)



## INFORMATIONS PRATIQUES

Les étapes de votre demande :

- Pré-inscription : à retourner complété à la direction de la micro-crèche
- Attribution : une commission annuelle se déroule au mois de Juillet pour une rentrée au mois de Septembre. D'autres commissions se déroulent dans le courant de l'année selon les désistements.
- Suivi de votre demande : la direction vous informe par courriel, de l'évolution de votre demande, de la pré-inscription à la décision.
- En cas d'attribution : prise de rendez-vous avec la direction, pour la constitution de votre dossier d'inscription.

Les pièces à fournir (photocopies) :

- L'acte de naissance ou du livret de famille
- La pièce d'identité des 2 parents ou du responsable légal de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition
- Selon la situation des parents :
  - Employé : les 3 derniers bulletins de salaires
  - Demandeur d'emploi : attestation d'inscription au Pôle emploi
  - Étudiant : Carte étudiant
  - En formation : attestation du centre de formation
- Attestation des prestations perçus par la CAF

Pour les enfants à naître, la pré-inscription sera réputée complète, à réception de l'acte de naissance, ou du livret de famille.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ !**

Aides financières :

Le mode de tarification choisie est celui de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). La structure sera payée en totalité par les parents, qui bénéficient du "complément de libre choix du mode de garde" par la CAF.

Cette aide financière dépend des revenus, du nombre d'enfants et de leur âge.

*Pour plus de renseignements, consulter le site de la CAF de la Réunion : dans le moteur de recherche tapez "PAJE"*

Une aide financière supplémentaire peut vous être attribuée par le biais du chèque marmaille, selon un seuil de ressources.

*Pour plus de renseignements, consulter le site du Département de la Réunion : dans le moteur de recherche tapez : "Aide : chèque marmailles".*

**ATTENTION : Les aides financières citées ci-dessus, peuvent avoir des délais de traitement importants. Merci de vous renseigner au préalable, avant toute contractualisation.**

**La garde d'enfant permet aux familles de bénéficier d'un crédit d'impôt. Il est égal à 50 % des sommes versées, retenues dans la limite de 2 300 € par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1 150€.**

**TI CASE NENENE**

Siège social : 7 Rue Henri Cornu - Immeuble Rodrigues 2 - Technopole 97490 Sainte-Clotilde

[ticasenene@gmail.com](mailto:ticasenene@gmail.com)